

Partout ou presque, le parti unique a été démantelé ou est en voie d'effacement et les Africains réapproprient une parole confisquée depuis plus de trente ans. « Conférences nationales », mouvements de rues et élections concurrentielles traduisent le réveil de sociétés civiles jusque-là tenues au silence ou, dans la meilleure des hypothèses, tolérées. Bien qu'il faille se réjouir sans réserve de ce bouillonnement, il est néanmoins prématuré d'en tirer la conclusion que l'Afrique est sortie de la crise dans laquelle elle se débat depuis la fin des années soixante-dix. En effet, le chemin vers la démocratie est long et difficile, et le développement, sans lequel celle-ci ne saurait s'épanouir, reste encore largement un mirage.

Trente ans d'autoritarisme

Cette démocratisation est d'autant plus problématique que le principe démocratique n'a germé que récemment sur le continent africain. Certes, les sociétés africaines anciennes fonctionnaient fréquemment selon un mode de régulation politique privilégiant le dialogue (la « palabre »). Toutefois, derrière le consensus s'ordonnaient des systèmes complexes d'inégalité et de domination: le pouvoir des chefs était limité mais réel, et, surtout, la soumission des femmes aux hommes et des cadets aux aînés ne se discutait pas. On ne saurait donc qualifier ces sociétés de démocratiques.

En réalité, l'Afrique n'a expérimenté la démocratie que durant le court intermède séparant, dans les années cinquante, les premières élections libres, organisées sous l'égide de l'administration coloniale européenne, de l'accession des colonies à l'indépendance. L'État postcolonial mis en place à partir du début des années soixante a été doté des principaux attributs de l'État démocratique occidental: Constitution libérale, Parlement, séparation des pouvoirs, etc. Gage supplémentaire, pensait-on, de réussite de cette « greffe », sa gestion a été confiée à des élites occidentalisées acquises aux idéaux démocratiques.

Très éphémère a été cependant la vie de cet État. En quelques années, du Sahara aux côtes orientales du continent, qu'ils fussent d'orientation capitaliste ou « socialiste », francophones ou anglophones, dirigés par des civils ou des militaires, tous les pays africains se constituèrent en régimes de parti unique, caractérisés par un degré plus ou moins accentué d'autoritarisme; partout, aussi, la centralisation et le jacobinisme prévalurent et les formules fédérales, à l'exception du Nigeria, firent long feu ainsi que l'illustre le cas camerounais. Seuls le Botswana (Afrique australe) et, à un degré moindre, le Sénégal échappèrent à la fatalité du monopartisme et se singularisèrent par la permanence d'un jeu démocratique certes imparfait mais qui avait au moins le mérite d'exister.

Le système de parti unique s'imposa d'autant plus aisément qu'il ne manquait pas de justification. Sur le plan scientifique d'abord, un courant important de la science politique et juridique américaine et française entreprit de le légitimer au nom de la nécessité de la construction de la nation et de la promotion du développement. Très ethnocentrées car partant de l'étude des sociétés occidentales, niant implicitement l'historicité propre des sociétés africaines, les thèses de ce courant restèrent figées jusqu'à la fin des années quatre-vingt, moment qui vit les régimes monopartites être emportés par le vent du multipartisme. Sur le plan idéologique ensuite, le parti unique fut conforté par le triomphe du